



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====

SÉANCE du 12 mars 2024 – 19

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARETS Benoît, Maire.

Etaient présents : DARETS Benoît, DARDY Nathalie, DESSARPS Philippe, BEGARDS Pascale, BECUS Denis, NERCAM Sylvie, LISSALDE Corinne, LAVIELLE Denis, GAYON Jérôme, LALANNE David, AUBERT Laure, RECLUS LIBIER Delphine, CASTAIGNEDE Clément,

Etait excusée : BOUCHFAR Magali a donné procuration à DARETS Benoît,

Mme Pascale BEGARDS a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 4 avril 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Benoît DARETS, Maire,

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

- Section de Fonctionnement :

Excédent reporté N-1	420 071,70 €
Recettes	1 222 636,14 €
Dépenses	1 075 346,26 €
Résultat excédent de fonctionnement de l'exercice	147 289,88 €
Résultat excédent de fonctionnement de clôture	567 361,58 €

- Section d'Investissement :

Excédent reporté N-1	49 105,09€
Recettes	190 634,5€
Dépenses	341 095,93€
Résultat déficit d'investissement de l'exercice	150 461,43 €
Résultat déficit d'investissement de clôture	101 356,34 €
Restes à réaliser dépenses	680 321,36 €
Restes à réaliser recettes	500 000,00 €
Besoin net section d'investissement	281 677,70 €



CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de clôture de 567 361,58 €,
- un excédent d'investissement de clôture de 101 356,34 €,
- et un état des restes à réaliser de 680 321,36 € en dépenses d'investissement et de 500 000,00 € en recettes d'investissement,

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (R1068) : 281 677,70 €,
- Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 285 683,88 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Benoît DARETS

Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====

SÉANCE du 9 avril 2024 – 20
ABROGE ET REMPLACE

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARETS Benoît, Maire.

Etaient présents : DARETS Benoît, DARDY Nathalie, DESSARPS Philippe, BEGARDES Pascale, BECUS Denis, NERCAM Sylvie, LISSALDE Corinne, LAVIELLE Denis, GAYON Jérôme, LALANNE David, AUBERT Laure, RECLUS LIBIER Delphine, CASTAIGNEDE Clément,

Etait excusée : BOUCHFAR Magali a donné procuration à DARETS Benoît,

Mme Pascale BEGARDES a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 4 avril 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter les taux d'imposition des taxes directes locales 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VOTE comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales 2024 :

* Taxe Foncière (bâti)	:	34.74 %
* Taxe Foncière (non bâti)	:	59.06 %
* Taxe d'habitation	:	16.42 %

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Benoît DARETS

Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-

COMMUNE : **292 SAUBRIGUES**
 ARRONDISSEMENT : **40 DAX**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE ST VINCENT DE TYROSSE**

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 040-214002925-20240409-2024_20-BF



N° 1259 COL (1)

TALIX

FDL

2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 301 092	34,74	93,89	1 387 000	481 844	34,74	481 844
Taxe foncière non bâties (TFNB)	75 233	59,06	120,85	77 800	45 949	59,06	45 949
Taxe d'habitation (TH)	184 286	16,42	51,46	172 100	28 259	16,42	28 259
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					556 052		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		34,74		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	556 052 = 1,000 000		59,06		
Taxe d'habitation (TH)	556 052		16,42		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			5 627	0	0	168 302	173 929

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
556 052		173 929		729 981

À MONT DE MARSAN

Le 11 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,

PASCAL ANOULIES

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Le 9 avril 2024

Pour la Commune,

Le Maire
Benoit DUPRES





EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====

SÉANCE du 9 avril 2024 – 21

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARETS Benoît, Maire.

Etaient présents : DARETS Benoît, DARDY Nathalie, DESSARPS Philippe, BEGARDES Pascale, BECUS Denis, NERCAM Sylvie, LISSALDE Corinne, LAVIELLE Denis, GAYON Jérôme, LALANNE David, AUBERT Laure, RECLUS LIBIER Delphine, CASTAGNEDE Clément,

Etait excusée : BOUCHFAR Magali a donné procuration à DARETS Benoît,

Mme Pascale BEGARDES a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 4 avril 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : SUBVENTIONS 2024 ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des subventions étudié en Commission Finances :

Article 65748 :

ACCA	460 €	Médiathèque	3 500 €
BOCS (Basket)	3 500 €	Pilota Club SJS	1 000 €
Club des Anciens	700 €	Scène aux Champs	2 500 €
Comice Agricole Cantonal	310 €	So Gym	300 €
Comité des Fêtes	4 000 €	Tennis Club	800 €
Don du Sang	100 €	La Passem	300 €
L'Or Danse	400 €		

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant de 17 870 € pour les subventions accordées en 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Benoît DARETS

Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



Commune de Saubrigues - Commune de Saubrigues - BP - 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2024

Présenté par Benoît DARETS, à Saubrigues le 09/04/2024

Délibéré par le Conseil Municipal réunie en session à Saubrigues, le 09/04/2024

Les membres du Conseil Municipal,

	SIGNATURE
AUBERT Laure	
BECUS Denis	
BEGARDS Pascale	
BOUCHFAR Magali	
CASTAGNEDE Clément	
DARETS Benoît	
DARDY Nathalie	
DESSARPS Philippe	
GAYON Jérôme	
LALANNE David	
LAVIELLE Denis	
LISSALDE Corinne	
NERCAM Sylvie	
RECLUS LIBIER Delphine	

Certifié exécutoire par Benoît DARETS, Maire de Saubrigues

A Saubrigues, le 09/04/2024





EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERAT
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====

SÉANCE du 9 avril 2024 – 22

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARETS Benoît, Maire.

Etaient présents : DARETS Benoît, DARDY Nathalie, DESSARPS Philippe, BEGARDS Pascale, BECUS Denis, NERCAM Sylvie, LISSALDE Corinne, LAVIELLE Denis, GAYON Jérôme, LALANNE David, AUBERT Laure, RECLUS LIBIER Delphine, CASTAGNEDE Clément,

Etait excusée : BOUCHFAR Magali a donné procuration à DARETS Benoît,

Mme Pascale BEGARDS a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 4 avril 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du Budget Primitif 2024 de la Commune.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** étudie le budget chapitre par chapitre.

Il est arrêté comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

- Recettes 1 537 783,25 €

- Dépenses 1 537 783,25 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

- Recettes 1 693 277,70 €

- Dépenses 1 693 277,70 €

Après vote et à l'unanimité, les membres du **CONSEIL MUNICIPAL** acceptent le budget tel qu'il a été présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Benoît DARETS



Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====

SÉANCE du 9 avril 2024 – 23

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARETS Benoît, Maire.

Etaient présents : DARETS Benoît, DARDY Nathalie, DESSARPS Philippe, BEGARDES Pascale, BECUS Denis, NERCAM Sylvie, LISSALDE Corinne, LAVIELLE Denis, GAYON Jérôme, LALANNE David, AUBERT Laure, RECLUS LIBIER Delphine, CASTAIGNEDE Clément,

Etait excusée : BOUCHFAR Magali a donné procuration à DARETS Benoît,

Mme Pascale BEGARDES a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 4 avril 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : CLASSEMENT DE LA VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

Vu le nouveau règlement intérieur relatif à la gestion de la voirie publique annexée aux statuts de la communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud,

Considérant que les secteurs routiers des lotissements de Berns, du Bourg et des Pins Parasols sont ouverts à la circulation publique et dont la gestion a été confiée à MACS, alors qu'ils relèvent du domaine privé de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la procédure d'intégration dans le domaine public des voies desservant les lotissements de Berns, du Bourg et des Pins Parasols.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Benoît DARETS



Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====

SÉANCE du 9 avril 2024 – 24

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARETS Benoît, Maire.

Etaient présents : DARETS Benoît, DARDY Nathalie, DESSARPS Philippe, BEGARDS Pascale, BECUS Denis, NERCAM Sylvie, LISSALDE Corinne, LAVIELLE Denis, GAYON Jérôme, LALANNE David, AUBERT Laure, RECLUS LIBIER Delphine, CASTAGNEDE Clément,

Etait excusée : BOUCHFAR Magali a donné procuration à DARETS Benoît,

Mme Pascale BEGARDS a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 4 avril 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES ESPACES VERTS DES LOTISSEMENT L'ARRIOU ET LOU CAPULOUN

Le Maire expose à l'assemblée que les propriétaires des lotissements l'Arriou et Lou Capuloun ont souhaité que les espaces verts soient intégrés dans le domaine public.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'intégrer dans le domaine public les espaces verts des lotissements l'Arriou et Lou Capuloun,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Benoît DARETS

Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====
SÉANCE du 9 avril 2024 – 25

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARETS Benoît, Maire.

Etaient présents : DARETS Benoît, DARDY Nathalie, DESSARPS Philippe, BEGARDS Pascale, BECUS Denis, NERCAM Sylvie, LISSALDE Corinne, LAVIELLE Denis, GAYON Jérôme, LALANNE David, AUBERT Laure, RECLUS LIBIER Delphine, CASTAIGNEDE Clément,

Etait excusée : BOUCHFAR Magali a donné procuration à DARETS Benoît,

Mme Pascale BEGARDS a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 4 avril 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : CREATION POSTES NON PERMANENTS SERVICE ANIMATION

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création de 2 emplois non permanents à temps non complet d'Adjoint d'Animation Territorial, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service animation à compter du 15 avril et du 22 avril 2024.

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 2°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- de créer 2 emplois non permanents à temps non complet à compter du 15 avril et du 22 avril 2024 d'Adjoint d'Animation Territorial emploi de catégorie hiérarchique C pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans le service animation,
- que les agents recrutés seront chargés d'assurer les fonctions suivantes : accueillir, en toute sécurité, les enfants, préparer et animer les activités dans le cadre des accueils de loisirs, ou séjours de vacances et classes de découverte,
- que les agents recrutés seront rémunérés sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint d'Animation Territorial, emploi de catégorie hiérarchique C,
- que les recrutements des agents se feront par contrat de travail de droit public conformément à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois,



- que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- que M. le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Benoît DARETS



Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====

SÉANCE du 9 avril 2024 – 26

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARETS Benoît, Maire.

Etaient présents : DARETS Benoît, DARDY Nathalie, DESSARPS Philippe, BEGARDS Pascale, BECUS Denis, NERCAM Sylvie, LISSALDE Corinne, LAVIELLE Denis, GAYON Jérôme, LALANNE David, AUBERT Laure, RECLUS LIBIER Delphine, CASTAGNEDE Clément, BOUCHFAR Magali,

Etait excusée : BOUCHFAR Magali a donné procuration à DARETS Benoît,

Mme Pascale BEGARDS a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 4 avril 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : CREATION POSTE NON PERMANENT ANIMATION

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'Adjoint d'Animation Territorial, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service animation à compter du 10 avril 2024.

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 2°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- de créer 1 emploi non permanent à temps non complet à compter du 10 avril 2024 d'Adjoint d'Animation Territorial emploi de catégorie hiérarchique C pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans le service animation,
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions suivantes : accueillir, en toute sécurité, les enfants, préparer et animer les activités dans le cadre des accueils de loisirs, ou séjours de vacances et classes de découverte,
- que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint d'Animation Territorial, emploi de catégorie hiérarchique C,
- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois,



- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- que M. le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Benoît DARETS



Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====
SÉANCE du 9 avril 2024 – 27

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARETS Benoît, Maire.

Etaient présents : DARETS Benoît, DARDY Nathalie, DESSARPS Philippe, BEGARDES Pascale, BECUS Denis, NERCAM Sylvie, LISSALDE Corinne, LAVIELLE Denis, GAYON Jérôme, LALANNE David, AUBERT Laure, RECLUS LIBIER Delphine, CASTAGNEDE Clément,

Etait excusée : BOUCHFAR Magali a donné procuration à DARETS Benoît,

Mme Pascale BEGARDES a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 4 avril 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint territorial d'animation permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires) afin d'assurer la gestion administrative des inscriptions au centre de loisirs, organiser plus d'activités en direction des jeunes de la commune.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de porter, à compter du 1^{er} mai 2024, de 25 heures à 30 heures le temps hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint territorial d'animation,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Benoît DARETS




Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====

SÉANCE du 9 avril 2024 – 28

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARETS Benoît, Maire.

Etaient présents : DARETS Benoît, DARDY Nathalie, DESSARPS Philippe, BEGARDS Pascale, BECUS Denis, NERCAM Sylvie, LISSALDE Corinne, LAVIELLE Denis, GAYON Jérôme, LALANNE David, AUBERT Laure, RECLUS LIBIER Delphine, CASTAGNEDE Clément,

Etait excusée : BOUCHFAR Magali a donné procuration à DARETS Benoît,

Mme Pascale BEGARDS a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 4 avril 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : TARIFS SPECTACLES FESTIVAL DES RENCONTRES ENCHANTEES 2024

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2021 instituant une régie de recettes dans le cadre des Rencontres Enchantées et des Ricochets des Rencontres Enchantées,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer les tarifs des entrées pour les spectacles des Rencontres Enchantées qui se dérouleront du 15 au 20 juillet 2024 ainsi que des stages et ateliers organisés par le centre de loisirs de Saubrigues.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs du Festival, des stages et ateliers comme suit :

TARIFS PUBLIC FAMILIAL	
Stage cirque de 5 jours du 15 au 19/07/2024 + restitution le samedi 20 juillet	1h de stage par jour : 40 € 1h30 de stage par jour : 50 €
Ateliers artistiques du 15 au 20/07	2 €
1 spectacle en semaine du 15 au 19/07	Tarif unique : 6 €
1 seul spectacle petite enfance samedi 20/07 au matin	Tarif unique : 6 €
Forfait pour la journée du 20/07	8 € - Gratuit pour les moins de 3 ans



TARIFS ALSH et espaces jeunes	
1 seul spectacle	Enfants et animateurs supplémentaires : 5 € 1 animateur exonéré pour 8, 10 ou 12 enfants, selon les spectacles
Forfait 1 spectacle + 1 atelier	<u>Tarif MACS :</u> Enfants et animateurs supplémentaires : 6 € 1 animateur exonéré pour 10 enfants <u>Tarifs hors MACS :</u> Enfants et animateurs supplémentaires : 8 € 1 animateur exonéré pour 10 enfants
Forfait AM <u>ou</u> journée 2 spectacles + animation ou atelier	<u>Tarif MACS :</u> Enfants et animateurs supplémentaires : 6 € 1 animateur exonéré pour 8, 10 ou 12 enfants, selon les spectacles <u>Tarifs hors MACS :</u> Enfants et animateurs supplémentaires : 8 € 1 animateur exonéré pour 8, 10 ou 12 enfants, selon les spectacles
Forfait annulation	50% de la réservation
TARIFS Structures petite enfance : MAM, Crèches, Assistantes maternelles	
1 spectacle en semaine	Enfants et accompagnateurs supplémentaires : 5 € 1 accompagnateur pour 4 enfants : exonéré

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Benoît DARETS



Le Maire certifie que :
L'acte a été télétransmis électroniquement le :
L'acte est devenu exécutoire le :
L'acte a été publié/affiché le :
Identifiant unique : 040-214002925-